

Manuscrit 24
Lettre de Nicéphore Niépce à Alexandre du Bard de Curley
9 août 1826

. Au Gras, le 9 août 1826.

J'ai reçu avec votre lettre du 4 de ce mois¹, mon cher Cousin, le volumineux paquet/ de gravures² que vous vous êtes empressé de m'expédier³. J'étais bien sûr de votre/ ponctualité, car vous n'êtes jamais en arrière lorsqu'il s'agit d'obliger ; aussi en suis-je/ d'autant plus reconnaissant, et je vous en remercie de tout mon cœur. J'ai fait l'inventaire/ de ce Museum ambulans où se trouvent plusieurs morceaux de l'École anglaise. Entre/ autres les portraits de quelques grands personnages, voir même des caricatures fort plaisantes./ J'ai parcouru la ville de Londres où j'ai failli me perdre dans les vapeurs du charbon de/ pierre ; ce qui m'a empêché d'admirer en détail, toutes ses beautés. J'ai jetté aussi un léger/ coup d'œil sur d'autres points de vue également remarquables par cette teinte vaporeuse.../ Enfin, en sortant de là j'ai exhumé les restes du phoenix des docteurs, du célèbre/ Érasme⁴, et j'ai recueilli un malheureux attaché tout nud, par les poignets à un/ poteau⁵. On est toujours bien inspiré quand on fait une bonne œuvre, et j'espère que/ celle-ci me portera bonheur... plaisanterie à part, je crois, cher Cousin, autant qu'il/ m'est possible d'en juger par mes faibles lumières, qu'en choisissant ces 2 morceaux/ j'ai été dans le fait, assez bien inspiré. ce qui m'a surtout décidé, c'est que le papier/ de ces gravures est très mince, et par là d'autant plus susceptible de devenir/ transparent à l'aide du vernis⁶. J'aurais bien encore jetté mon dévolu sur un sujet/ tiré de l'École d'Italie, et qui ne me semble pas moins bon ; mais par malheur, il/ est d'une trop grande dimension pour mes planches⁷ : au reste, je ne serai pas au//

dépourvu de ce côté-là ; le plus important pour moi, est d'obtenir un résultat décisif quant/ à la profondeur du trait de la gravure⁸ ; afin de pouvoir tirer des épreuves correctes. J'ajourne/ d'ailleurs jusqu'à nouvel ordre, cette partie de mon travail, me bornant pour le présent, à/ la copie des points de vue d'après nature⁹, ne fut-ce d'abord que pour constater un fait que/

¹ Document inconnu.

² Cette lettre et la suivante – datée du 2 novembre 1826 – sont sans doute les deux plus importantes de l'ensemble aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale de France. En effet, elles nous livrent des informations essentielles sur les travaux de Nicéphore, la provenance de nombre des gravures qu'il utilisait pour ses essais héliographiques et la datation précise de certaines de ses réalisations les plus connues, comme le *Cardinal d'Amboise*.

³ Nicéphore cherchait en effet à se procurer de nouvelles gravures, non seulement pour diversifier ses essais, mais également parce que ceux-ci détérioraient rapidement les gravures utilisées.

⁴ Né à Rotterdam, Érasme (1469-1536) fut l'un des plus grands théologiens de la Renaissance. « Prince des humanistes », il fut en contact avec tous les grands savants de son temps. Sa parfaite maîtrise des langues anciennes l'amena à proposer sa propre traduction du Nouveau Testament. On lui doit également un fameux traité intitulé *Éloge de la folie*. Si Nicéphore qualifie ici le théologien de « *phoenix des docteurs* », c'est pour souligner ses talents de traducteur. On doit en effet à Érasme d'avoir exhumé nombre de textes antiques et notamment ceux des fondateurs de la Médecine, tels que les grecs Hippocrate ou Galien.

⁵ Par cette jolie formule, Nicéphore indique à son cousin qu'il a retenu ces deux dernières gravures pour ses essais. Si le portrait d'Érasme nous est inconnu – sans doute en raison du résultat médiocre obtenu par Nicéphore (cf. Lettre du 2 novembre 1826, BNF) – la gravure originale du *Prisonnier*, envoyée par Curley, a été préservée et se trouve aujourd'hui conservée dans les collections du Musée Nicéphore Niépce (Chalon-sur-Saône). En 2006, cette étude de nu a été identifiée dans un recueil conservé à la Bibliothèque Nationale de France regroupant « plusieurs figures d'Académie dessinées d'après le naturel ». Il s'agit d'une gravure de Jean Baptiste de Poilly d'après un dessin de François Verdier, élève de Charles Le Brun, reçu à l'Académie en 1678.

⁶ Élément essentiel pour Nicéphore ; la transparence de la gravure choisie conditionnait en effet la rapidité de la production de l'effet (insolubilisation du bitume par la lumière qui traverse le papier verni de la gravure).

⁷ Cette réflexion, qui pourrait sembler anodine, est en réalité révélatrice du rapport entretenu par Niépce vis-à-vis des gravures qu'il utilisait pour ses essais. S'il concevait de les venir pour les rendre transparentes, il n'envisageait en revanche pas de les tronquer et de n'en reproduire qu'un détail afin de s'adapter au format de ses planches. Cela illustre le statut particulier qu'il accordait à ses « copies de gravures ». Cherchant à fournir une reproduction fidèle, Nicéphore ne pouvait admettre de tronquer l'image choisie, car celle-ci n'aurait alors pas été conforme au modèle original, quelle que fut la perfection du résultat obtenu (le rapport n'était en revanche pas le même avec les inscriptions périphériques des gravures qu'il n'hésitait pas à supprimer comme c'est le cas sur le portrait du *Cardinal d'Amboise*).

⁸ Élément essentiel pour Nicéphore qui peinait à graver correctement les images qu'il obtenait.

⁹ Ce choix est surprenant compte tenu du fait qu'au mois de juin, Nicéphore avait décidé de se consacrer à la copie des gravures, faute de chambre noire conforme à ses espérances (cf. Lettre du 16 juin 1826, BNF). S'était-il déjà procuré une nouvelle chambre où utilisait-il celle de ses débuts ? Il semblerait qu'il faille pencher pour la première solution. En effet, au mois

bien des personnes désirent connaître, et dont beaucoup d'autres peuvent encore douter./

. On a raison de dire, cher Cousin, qu'à quelque chose malheur est bon. Je suis véritablement/ peiné du fâcheux incident qui vous a fait évacuer à Pommard¹⁰ ; mais je n'ai pas lieu de m'en/ plaindre pour mon compte, grâce à l'excellente trouvaille dont vous me parlez. Vous savez/ qu'une seule planche ou portion de planche gravée à l'eau-forte, assez bien pour fournir des/ épreuves, me suffit comme terme de comparaison¹¹ : je verrais donc avec regret que Monsieur/ de Joursanvault¹² prît la peine de m'adresser au-delà de ce dont j'ai besoin momentanément ;/ mais je n'en suis pas moins très reconnaissant de cette offre obligeante et très sensible./ cher Cousin, à cette heureuse prévision de votre part. En attendant, veuillez tenir note de/ ma petite observation, pour en faire usage si vous êtes informé à tems, de l'envoi/ dont il s'agit./

. Nous avons reçu des nouvelles de Londres, sous la date du 31 juillet¹³. La seconde/ machine de mon frère¹⁴, est en train, mais n'est point encore achevée. ce qui a donné/ lieu là-dessus, à une méprise bien involontaire de ma part, c'est que j'ai confondu/ avec cette machine, l'appareil préparatoire¹⁵ destiné à des expériences sur la force/ motrice et//

les moyens de la régulariser. Mais cette seconde machine, dont les élémens sont tout/ prêts, est si simple et d'une exécution si facile, qu'elle ne peut manquer d'être terminée/ promptement ; c'est ce que la prochaine lettre de mon frère nous apprendra¹⁶. Je croyais bien/ sincèrement, cher Cousin, vous annoncer cette fois la clôture définitive, et c'est encore/ l'ordre du jour ! mais je m'engage à ne rompre là-dessus le silence que lorsque tout sera/ fini, et j'espère bien n'avoir pas longtemps à le garder. Adieu, cher Cousin ; recevez de nous/ tous, grands et petits, jeunes et vieux, amitiés, respects et tendres embrassemens à partager/ avec la chère Cousine et vos chers enfans./

://: J.N. Niépce

<En haut à gauche de la première page, d'une autre main>
héliographie¹⁷

://: Monsieur./
Monsieur de Curley, receveur Municipal/
.à Nuits./
.Côte d'Or.

octobre suivant, Nicéphore dira se servir d'une « *nouvelle chambre obscure* » (cf. Lettre de Nicéphore à Chevalier du 8 octobre 1826, AAS).

¹⁰ Pommard, commune de Bourgogne située à 25 kilomètres de Nuits-Saint-Georges où résidait habituellement Alexandre du Bard de Curley.

¹¹ Nicéphore cherchait alors à se procurer une planche gravée à l'eau-forte, afin de l'étudier et de la comparer à ses héliographies. Curley venait donc de l'informer qu'il avait la possibilité de lui fournir ce qu'il cherchait vraisemblablement auprès d'un certain M. de Joursanvault. Cette démarche aboutit-elle ? Nous l'ignorons. Quelques mois plus tard, Nicéphore se sera procuré une planche gravée auprès de son cousin de Chazan grâce à l'entremise de Curley (cf. Lettre du 2 novembre 1826, BNF). Désireux d'étudier le travail d'un professionnel, Nicéphore se fera finalement prêter une planche gravée par Lemaître en mars 1827 (cf. Lettre Nicéphore à Lemaître du 17 mars 1827, ASR).

¹² Selon toute vraisemblance, il s'agirait d'un descendant de Jean-Baptiste Ganiare, baron de Joursanvault (Beaune, 1748 – Chalon-sur-Saône, 1792). À la fois artiste, mécène et grand collectionneur (il fut le protecteur de Prud'hon), le baron de Joursanvault est resté célèbre pour son immense collection d'archives anciennes relatives à la Bourgogne ainsi que pour ses talents multiples : généalogiste chevronné, il avait également été antiquaire, paléographe et... graveur (cf. *Un érudit beaunois au 18^{ème} siècle, J.B. Ganiare, baron de Joursanvault*, Beaune, 1977).

¹³ Document inconnu.

¹⁴ L'application de son moteur au mouvement perpétuel de rotation circulaire.

¹⁵ Claude prétendait donc (semble-t-il) avoir construit un nouvel appareil destiné à améliorer le fonctionnement de la machine de rotation circulaire ! C'est cette réalisation que Nicéphore désignera par la suite « *nouvel appareil* » (cf. Lettre de Nicéphore à Claude du 5 novembre 1826, ASR).

¹⁶ Malgré sa volonté de se montrer optimiste et rassurant, on sent ici que Nicéphore répète – sans les comprendre – les explications obscures données par son frère (cf. Lettre du 9 août 1826, BNF).

¹⁷ Cette mention manuscrite, ajoutée postérieurement en marge du texte, est présente sur 6 des 50 lettres qui composent ce fonds aujourd'hui conservé à la BNF (cf. Lettres du 9 août 1826 ; du 31 janvier 1827 ; du 24 mai 1827 ; du 12 mai 1828 ; du 20 juillet 1828 et du 24 novembre 1828).

<Cachets postaux>
70 – CHÂLONS-SUR-SAÔNE